



# Calendrier des périodes de formation en entreprise et planning des apprentis en entreprise 2024-2025 .

publié le 30/08/2024

**Vous êtes conviés dès à présent à contacter les entreprises pour vos stages en situation.**

Les stages en entreprise officiellement nommés PFMP [↗](#) - **Période de formation en milieu professionnel** font partie intégrante de la formation : elles sont des occasions privilégiées de préciser le projet professionnel des élèves et elles sont un facteur déterminant de leur insertion professionnelle.

Voici le calendrier des stages en entreprises

 [Calendrier des PFMP et des apprentis en entreprise 2024-2025](#) (PDF de 197.9 ko)

Les périodes de formation en entreprise sont définies à l'article L. 124-1 du code de l'éducation : « Les périodes de formation en milieu professionnel (...) correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève (...) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. »

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en CAP et en baccalauréat professionnel impliquent un rapport particulier avec l'entreprise. L'élève n'y applique pas seulement ce qu'il a appris au lycée, l'entreprise est le lieu où il acquiert certaines compétences professionnelles définies dans le diplôme qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle.

**Pour le CAP et le baccalauréat professionnel, ces périodes sont obligatoires et évaluées.**

Qu'il s'agisse de stages ou de périodes de formation, l'élève est placé sous la responsabilité d'un tuteur.